Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20251218-20251214_2-DE

République Française
CCAS de Berric

Département du Morbihan

20251214

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Modifiée à la suite d'une erreur matérielle
Séance du 18/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 23/12/2025
Et Publication du : 23/12/2025

L'an 2025, le 18 Décembre à 19:00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du Conseil d'administration le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/12/2025.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire - Président du CCAS, Mme DESBAN Francine, Mme JUBIN Sophie, Mme FRAGNAUD Hélène, M. LE PIRONNEC Gilles, Mme MOREL Patricia, Mme EVAIN Noëlle, Mme GEFFRAY Monique, Mme LE NEVE Sophie, M. MALFILATRE Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme DESBAN Francine

A été nommée secrétaire : Mme JUBIN Sophie

2025-12-14 – Autorisation de paiement des investissements début 2026

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de procéder au paiement des investissements début 2026 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au Budget Primitif n-1 selon la répartition ci-dessous :

Chapitre	Montant maximum
21	124 111.40 €
23	0.00 €
27	2 500.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le Président du CCAS,
Michel GRIGNON

